



Tarifs des frais administratifs

Applicables dès le 1er janvier 2020

TVA au taux de 7.7% dès le 1^{er} janvier 2018

Prestations de relève

	Tarif TTC
1. Relevé à la carte	
1.1 Relevé à la carte liberté (transmis par le client) (par relevé)	16.–
1.2 Relevé à la carte simplicité (relevé par SIG sur demande) (par relevé)	54.–
1.3 Relevé à la carte Fidélité (relevé par SIG chaque mois) (par mois)	27.–

Les tarifs s'entendent par lieu de consommation (avec maximum 5 compteurs). Si un lieu de consommation comporte plus de 5 compteurs, chaque groupe de 1 à 5 compteurs supplémentaire sera facturé en supplément au prix d'un lieu de consommation. Des rabais de quantité sont proposés sur ces tarifs à savoir : - 10% entre 50 et 100 lieux de consommation et -15% pour plus de 100 lieux de consommation. Conditions d'application : les relevés à la carte font l'objet de conditions d'application adoptées par le Conseil d'administration de SIG.

	Tarif TTC
2. Frais pour impossibilité de SIG d'accéder au compteur pour le relevé annuel	50.–
3. Frais pour rendez-vous manqué	100.–

Prestations de facturation

	Tarif TTC
4. Duplicata de facture (version papier)	20.–
5. Frais de facture papier pour le TEF	50.–
6. Frais pour non transmission d'index (uniquement en cas d'emménagement/déménagement pour les compteurs inaccessibles)	50.–

Prestations de gestion client

	Tarif TTC
7. Frais administratifs et de recherche (sans déplacement)	30.–
8. Frais de relevé de consommation (par an)	50.–
9. Frais de relevé de compte (par an)	50.–
10. Frais d'emménagement. Un rabais de CHF 20 TTC est proposé pour les clients annonçant leur emménagement via le web	50.–



Prestations de recouvrement

	Tarif TTC
11. Frais de rappel	
11.1 1 ^{er} rappel	8.–
11.2 2 ^{ème} rappel	15.–
11.3 3 ^{ème} rappel	22.–
11.4 Ultime rappel (lettre recommandée)	25.–

	Tarif TTC
12. Frais d'encaissement pour moyen de paiement autre que BVR	5.–
13. Frais de recouvrement avec déplacement	50.–
14. Frais pour non-respect de l'arrangement de paiement	50.–

Frais de déplacement

	Tarif TTC
15. Frais de déplacement pour encaissement	50.–
16. Frais de déplacement et de recherche (uniquement pour les clients qui utilisent nos énergies sans avoir préalablement adressé une requête à SIG)	50.–
17. Frais de déplacement pour interruption et rétablissement du courant au coupe-circuit	100.–
18. Frais supplémentaires pour rétablissement du courant au coupe-circuit dans les 2 heures ou en dehors de la permanence (jusqu'à 18h)	150.–